

Course d'orientation nocturne: LA DING'O'NIGHT

Forêt de Moulière (86) – Samedi 30 novembre 2019

Course individuelle ou par équipe

RÈGLEMENT

Article 1 :

Pour pouvoir **être chronométrés et classés**, les participants doivent présenter une licence compétition FFCO ou UGSEL ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition datant de moins d'un an.

Article 2 :

Les concurrents peuvent choisir de courir en individuel ou par équipe (de 2 ou 3). Trois circuits sont proposés : un circuit d'une heure, un circuit de deux heures et un circuit de quatre heures.

Article 3 :

Les membres d'une même équipe doivent rester groupés tout au long de la course, notamment au niveau des points de passage. **Les équipes qui arriveraient en ordre dispersé seront disqualifiées.**

Article 4 :

Les jeunes non licenciés (de 16 ans à moins de 18 ans) seront autorisés à partir seul uniquement sur le circuit 1H.

Article 5 :

Un départ en masse sera donné à 19h00 précises pour le circuit 4H et 19h30 pour les circuits 2h et 1h. Il ne sera pas donné d'autre départ pour les éventuels retardataires. Obligation d'être au départ à 18h45 pour les consignes de course (pour le départ à 19h00) et 19h15 (pour le départ de 19h30).

Article 6 :

La vaste zone de course (18 km²) nécessite la mise à disposition de plusieurs cartes. Les cartes utilisées sont des cartes officielles de course d'orientation à l'échelle 1/15.000^{ème} ou 1/10.000^{ème} en format A3 selon le circuit pratiqué. Les balises seront équipées de bandes retro-réfléchissantes. Les définitions de postes et la valeur de chaque balise seront indiquées sur la carte. Le numéro de contact de l'organisateur sera indiqué sur la carte.

Article 7 :

Pour les circuits 1 h et 2h : Le principe de l'épreuve est d'obtenir le maximum de points possibles (10, 20 ou 30 points par balises) sachant que **seules les 30 premières balises poinçonnées seront comptabilisées**. Au delà de la trentième balise, les points ne seront plus pris en compte. Les concurrents ayant le même nombre de points seront classés dans l'ordre croissant de leur temps de course. L'ordre de pointage des balises est libre. Le temps de course étant limité à 1h00, 2h00 selon le circuit, toute minute de retard entamée sera sanctionnée de 20 points de pénalités.

Pour le circuit 4h :

Le principe de l'épreuve est d'obtenir le maximum de points possibles (10, 20 ou 30 points par balises) environ 50 balises possibles. Les concurrents ayant le même nombre de points seront classés dans l'ordre croissant de leur temps de course. L'ordre de pointage des balises est libre. Le temps de course étant limité à 4h00, toute minute de retard entamée sera sanctionnée de 20 points de pénalités.

Article 8 :

L'épreuve se déroule hors voie publique. **L'emprunt des routes ouvertes à la circulation est interdit. Deux points de passage aménagés et sécurisés** sont disposés sur le terrain afin de franchir les routes départementales, un des points de passage est un tunnel, il permettra de franchir une départementale en toute sécurité.

Leur utilisation est obligatoire et sera contrôlée : Toute contravention à cette consigne entraînera la disqualification du(es) compétiteur(s). Les concurrents sont tenus de se référer aux consignes des signaleurs pour la traversée de ces axes et ne disposent d'aucune priorité sur le trafic routier.

Article 9 :

Matériel obligatoire en solo : lampe frontale ou pectorale, boussole, montre, téléphone portable, gilet fluorescent

Matériel obligatoire en équipe : une lampe frontale ou pectorale et un gilet fluorescent par coureur ; une montre, une boussole et un téléphone portable par équipe. Il est fortement conseillé de courir avec les jambes couvertes (prévention des tiques).

Article 10 :

Les concurrents sont seuls responsable en cas d'imprudence ou de négligence. **Tout concurrent doit porter assistance à un concurrent blessé sous peine de disqualification.**

Article 11 :

Les balises sont constituées d'un piquet métallique, d'une toile blanche et orange de 30x30cm et d'un boîtier électronique type Sport Ident. Les balises ne seront pas pourvues de dispositif luminescent ou réfléchissant. En cas de dysfonctionnement d'un boîtier électronique, poinçonner la carte. En cas de manquement à ces consignes, le compétiteur ou l'équipe sera arrêté et disqualifié.

Article 12 : les concurrents adoptent une **démarche éco-responsable**. Ils respectent les interdictions d'accès aux parcelles signalées sur la carte, ne jettent aucun détrit. Ils veillent à **préserver l'éco-système forestier et les installations** rencontrées (clôtures, signalisation...).

Article 13 : la participation à cette épreuve implique la prise de connaissance et l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 14 : Tarifs Licenciés FFCO : 18 ans et plus : 6 € - Moins de 18 ans : 4 € **TARIF UNSS UGSEL :** 5€

Non licenciés - Adulte : 9 € - enfant / étudiant / sans emploi : 7 € ; famille (2 adultes et x enfants) : 17 €.